

| Life Invest Dynamic des AP | |
|--|--|
| Objet du document | Le présent document précise et complète les informations du document d'informations clés relatif au produit Life Invest Dynamic des AP. Il ne s'agit pas d'un document commercial. Ce document contient des informations légales obligatoires destinées à vous aider à comprendre les caractéristiques du produit. |
| Affiliation/inscription | À tout moment. |
| Valeur d'inventaire | La valeur d'inventaire de chaque fonds de placement interne est fixée chaque jour ouvrable et peut être consultée dans une agence des AP |
| Transfert de fonds de placement interne | Sur base d'un formulaire de demande approprié, daté et signé. Dans le cas d'un transfert en montant, les transactions se font le jour de valorisation suivant la réception par la Compagnie des documents de demande signés ou maximum trois jours ouvrables bancaires après cette date. |
| Frais | <p>Frais d'entrée:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Max. 2,50% sur chaque versement - Frais administratifs uniques d'établissement de la police : 5,00 EUR. <p>Frais de gestion directement imputés au contrat: Les frais de gestion sont fixés à maximum 0,75% par an. Ces frais sont compris dans la valeur d'inventaire des fonds de placement internes et couvrent les frais de la gestion des fonds de placement internes. Tous les montants sont exprimés en EUR.</p> |
| Prime | La date, les montants et le nombre de versements sont libres, avec un minimum de 2.500,00 EUR ou 25 EUR pour des primes versées au moyen d'un ordre de paiement permanent. |
| Fiscalité | <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun avantage fiscal sur les primes versées. - Taxe de 2 % sur chaque prime versée (personnes physiques). - Le précompte mobilier n'est pas dû sur ce contrat d'assurance. - Tout impôt ou taxe existant ou futur applicable au contrat est à la charge du souscripteur ou du ou des bénéficiaires. - Les dispositions légales et réglementaires belges en matière de droits de succession sont applicables. - Les indications ci-dessus sont données à titre purement indicatif, sous réserve d'éventuels changements et/ou d'interprétation de la législation et de la réglementation fiscales belges. - Pour toute information complémentaire, nous vous conseillons de consulter votre conseiller. |
| Rachat/reprise | <p>Rachat/reprise partiel(le)</p> <ul style="list-style-type: none"> - À tout moment. - Le solde de la valeur de la police doit être supérieur à 125 EUR. A défaut, il sera procédé au rachat intégral, ce qui aura pour effet de mettre un terme à la police. - Pour un rachat partiel, vous devez nous renvoyer le formulaire de demande approprié daté et signé, introduit en agence. Le rachat partiel s'effectue conformément à ce formulaire de demande par le souscripteur, le prochain jour de valorisation ou maximum trois jours ouvrables bancaires après réception par la Compagnie de la demande de résiliation accompagnée de l'exemplaire original de la police. - Formule Active : <ul style="list-style-type: none"> o Fréquence à votre convenance (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) o Rachats partiels de min. 125 EUR o Limités par année à 20% du montant total des primes versées o La valeur de la police à la date d'effet de la formule doit s'élever à min. 6.200 EUR o Le lancement est gratuit. Chaque demande, modification ou cessation suivante : 5 EUR. o Le montant de chaque rachat partiel correspond au produit d'un nombre d'unités acquises par leur valeur, à concurrence du rachat partiel selon la Formule Active demandé et en proportion de la répartition du portefeuille. <p>Rachat/reprise total(e)</p> <ul style="list-style-type: none"> - À tout moment. - Le rachat total s'effectue conformément à ce formulaire de demande par le souscripteur, le prochain jour de valorisation ou maximum trois jours ouvrables bancaires suivants, après réception par la Compagnie de la demande de résiliation accompagnée de l'exemplaire original de la police. |
| Information | <p>Chaque semestre, vous recevrez un aperçu de l'évolution de votre police pendant le semestre précédent. La valeur des unités sont également disponibles via www.lap.be.</p> <p>Pour plus d'information, veuillez consulter le document d'informations clés et les conditions générales disponibles dans votre agence les AP ou sur www.lap.be. Il est important que les épargnants potentiels prennent connaissance de ces documents avant de signer un contrat.</p> <p>Ce type de contrat est soumis au droit belge.</p> |